

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Le, **SEIZE DÉCEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF à 20H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique à la mairie, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents** : MM. COQUELET, LECERF, N'DIAYE, LEGO, GHOUL, BOURBAULT, COPLO, BALUT, OUHLISSE, AÏT BABA.

Mmes BENAMARA, DORDAIN, NIAUX-DESLANDES, LOUBASSOU, DELIENCOURT-GODEFROY, ARRIEULA, REBOURS, DUMONTIER, LEFEBVRE.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés** : Mmes DUVALLET, COMBES, SCHREIBER, POUHÉ et MM CHARLES, BARBOSA, FLIOU, HURÉ.

**Absents** : Mmes DJEMEL, FORILLIERE, CANU et MM. MOURINET, ROUSSEAU.

**Avaient donné pouvoir** : Mme DUVALLET à M. JAMET, Mme COMBES à M. BOURBAULT, M. CHARLES à Mme REBOURS, Mme SCHREIBER à Mme BENAMARA, M. BARBOSA à Mme LOUBASSOU, M. FLIOU à Mme LEFEBVRE, M. HURÉ à Mme DUMONTIER.

Mme Pascale DUMONTIER

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance** :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, AURIERES, TOUTAIN, BOUTTIER, DUMARCHÉ, EL OUERDIGHI, GODEFROY, ROIX, CLYNCKEMAILLIE, EL OUTMANI, et Mmes GUIBERT, BARBEY, DUPAIN, JEGU, LAMBERT, MONTMAYEUR.

**DATE DE SEANCE**  
16 décembre 2019

**DATE DE CONVOCATION**  
9 décembre 2019

**DATE D’AFFICHAGE**  
20 décembre 2019

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE 33

PRESENTS 20

PROCURATION(S) 7

VOTANTS 27

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

le : 2 décembre 2019

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

### ORDRE DU JOUR

Page

Désignation d'un secrétaire de séance	2
Approbation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2019	2
Informations générales	2
Présentation	6
Compte rendu de délégations de M. le Maire	8
<b>PROJETS DE DELIBERATION</b>	
<b>1 Finances - Budget</b>	
Rapport d'Orientation Budgétaire	9
<b>2 Affaires sportives</b>	
Attribution d'une subvention au CDA 27 pour l'organisation du meeting « Eure athlétisme »	12
Utilisation de la piscine municipale par le collège Hyacinthe Langlois	13



- **La CASE a donné son accord pour la construction de 27 maisons du bailleur Foyer Stéphanois, à proximité de l'école Coluche.** Le bailleur est déjà propriétaire d'une grande partie du foncier, mais souhaite racheter un terrain situé entre l'école Coluche et le CFA, le long de la route de Louviers

- **AMEX a déposé le permis de construire des 3 maisons COMEPOS – Permis accordé le 6 décembre dernier.** Parmi les innovations :

- les maisons seront dotées de VELUX qui s'ouvrent automatiquement dès que l'air intérieur est pollué
- Des murs capables d'absorber les COV et perturbateurs endocriniens
- Un système de domotique (DELTA DORE) type « maison intelligente » avec des volets qui s'ouvrent et se referment selon la température extérieure (les volets roulants se ferment s'il fait trop chaud et peuvent se transformer en persiennes si nécessaire).

Pour mémoire, permis de construire coordonné par le CEA (commissariat à l'énergie atomique) et l'INES (l'institut national de l'énergie solaire) en lien direct avec le CNRS (centre national de la recherche scientifique), le CSTB (centre scientifique et technique du bâtiment) et MINES ParisTech (école des mines de Paris). **Lancement des travaux mi-janvier ; livraison avant la fin 2020.**

- **Aménagements**

- **Bus à Haut Niveau de Service**

- Les travaux entre le rond-point du Monument et la voie Blanche seront terminés le 18 décembre ;
- La section entre la mairie et la gare sera réalisée entre janvier et mars 2020. Une voie, dans le sens « gare/lycée », sera maintenue pour assurer la circulation.
- La section entre le rond-point du fantôme et le rond-point du Monument est prévue dès l'été 2020.

- **Parvis de la crèche Pivolle**

L'ensemble des entreprises devant réaliser ce projet a été engagé. **Les travaux débuteront fin mars pour s'achever courant juin**

- **Opération 1 000 arbres**

Cette vaste opération de plantation d'arbres sur les 6 prochaines années a été lancée ce samedi par la plantation de pommiers au sein du quartier du Cavé.

**En 2020, près de 300 arbres seront plantés** dans différents quartiers de la Ville (les Noës, la Trésorerie, chaussée du Parc, parvis du lycée, la Prétontaine, rue des Moissons, rue du Terpat, rue des Vallées, rue du Conquérant...).

L'opération se poursuit avec les plantations qui débouteront dès cette semaine sur le parvis de l'Église et qui s'échelonnent jusqu'au début du mois de février.

## **2. TRAVAUX**

### **• TRAVAUX EN COURS**

Terrain de football synthétique : **Inauguration samedi dernier**

Tribune du stade d'honneur B. AMSALEM : Travaux de rénovation de l'étanchéité → **Livraison fin décembre 2019**

Ludothèque : Travaux d'aménagement de l'ex Crédit Agricole situé rue Grande → **Ouverture mi-janvier**

### **• CHANTIERS REGIE**

Mention particulière aux services techniques, aidés des agents du service Jeunesse et de la GUSP qui sont parvenus à réparer les dommages de la tempête survenue dans la nuit de vendredi à samedi. Leurs interventions ont permis la réouverture immédiate du Marché de Noël

## **3. AFFAIRES SOCIALES**

### **• SENIORS**

Record battu : 800 colis et plus de 500 roses distribués les 12 et 13 décembre dernier à la Maison de la Jeunesse et des Associations dans une ambiance festive, conviviale et solidaire.

75 colis sont en commande, les personnes n'ayant pu se déplacer auront ce présent avant les fêtes de Noël.

## **4. SÉCURITÉ**

### **Prises de poste de :**

• M. David CLYNCKEMAILLIE, depuis le 9 décembre, en qualité de policier municipal. Il était précédemment en poste à Sotteville-lès-Rouen ;

• M. Kamel EL OUTMANI, depuis le 16 décembre, en qualité de policier municipal. Il était précédemment en poste à Sevrans.

## **5. ENFANCE JEUNESSE EDUCATION**

### **• PERI / EXTRA SCOLAIRE**

- Centres ouverts pendant les vacances de Noël :

- Eillets Rouges : activités manuelles, cuisine, grand jeu, visite à l'Espages, cinéma, sortie à Biotropica, promenades, médiathèque, ateliers sportifs...
- FDJ Eléphants : gymnase, cinéma, bowling, pâtisserie, musique, patinoire, karting.

- Ateliers parents / enfants à la MJA :

- Lundi 23 et mardi 24/12 : création de centres de tables, confection de sablés, ateliers créatifs ;
- Jeudi 26 et vendredi 27/12 : création de cartes de vœux, confection de sablés, ateliers créatifs.
- Un goûter sera offert de 16h à 16h30 aux participants afin de clore chaque après-midi sur un moment de partage et de cohésion.

• **PETITE ENFANCE – ÉVÈNEMENTS DE FIN D'ANNÉE**

- **Chants de Noël et buffet à la crèche des Noës** le mardi 17 décembre
- **Contes de Noël** au RAM le mardi 17 décembre avec l'association « Lire et Faire Lire »
- **Exposition photos et buffet** au RAM le jeudi 19 décembre par l'équipe de la crèche familiale
- **Chants de Noël et goûter** avec les parents à la **Maison de l'enfance Le Wagon** le jeudi 19 décembre

**6. AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE**

• **Consultations en cours** :

- Remplacement des journaux électroniques de la Ville – Livraison prévue mi-mars
  - Mise en œuvre d'un réseau WiFi public prévoyant l'installation de 14 spots dans les bâtiments communaux et dans les espaces publics :
    - Bâtiments : Stade J. Owens, MJA, Mairie, Prétontaine, Médiathèque, piscine, Théâtre de l'Arsenal, gymnase A. Allais ;
    - Espaces publics : Esplanade de la Mairie, Stade J. Owens, Jardin sportif, centre commercial des Falaises
- ⇒ **Livraison en mars**

**7. ÉVÈNEMENTS A VENIR**

**Noël de la solidarité**

**Samedi 21 décembre à la MJA et au cinéma**

**Vœux à la communauté enseignante**

**Jeudi 9 janvier – 17h00 – Lieu à déterminer**

**Vœux aux partenaires**

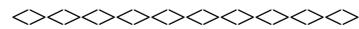
**Jeudi 16 janvier 18h30 au Théâtre de l'Arsenal**

**Opéra de Rouen : Les fables d'Offenbach**  
**Vendredi 31 janvier au Théâtre de l'Arsenal**

**8. DIVERS**

**- Collection Gérard Thurnauer :**

Gérard Thurnauer est l'architecte de la Ville. Il avait accumulé une collection d'art moderne (environ 50 tableaux des années 70 et 80). Aujourd'hui, ses filles souhaitent faire don de ces œuvres à la Ville afin qu'elles soient exposées dans des lieux publics. Une exposition pourrait dans un premier temps avoir lieu à la médiathèque, puis dans des bâtiments de la Ville.



**M. Charly ROIX prend la parole pour présenter différents projets,** qui pour la plupart débiteront dès janvier 2020.

- 26 Maisons du lotissement de la voie Bachelière, construites par AMEX, dont 24 sont déjà vendues. M. le Maire rappelle que le maintien du prêt à taux zéro et de la TVA à 5,5% favorisent la vente.

-- Projet « Mon Véto 2 », (carrefour avenue des Falaises) : 34 logements, une agence bancaire,

- Projet du groupe Korian : création d'une résidence de 21 logements pour les séniors, ainsi que 3 logements pour les personnes accompagnantes, face à l'immeuble Signal. Des services permanents seront proposés (gardiennage, suivi médical et infirmier, locaux communs pour des activités organisées). On peut comparer le projet à une version privée de l'Espages. M. le Maire souligne que ce projet répond à une réelle demande, renforcée par le vieillissement de la population de la Ville.

**M. DUGNOL prend la parole pour présenter le projet COMEPOS.**

M. le Maire rappelle que le permis de construire de ce projet a déjà été accepté et que les travaux vont débiter.

- Maisons COMEPOS : il s'agit d'un projet de 3 maisons expérimentales, appelées maisons du futur, situé voie Bachelière et mené en lien avec l'ADEME, le commissariat à énergie atomique, le CNRS et l'école des mines. Le but du projet, dont les travaux débiteront en janvier, est de tester des matériaux innovants. Chaque maison aura un mode constructif différent et des matériaux différents. Elles sont labélisées E3C1, qui est le label énergétique au-dessus de la RT2012 qui s'applique aujourd'hui. Le but est d'anticiper la nouvelle règle énergétique qui s'appliquera. C'est la qualité de vie et le confort de vie qui sont visés, par le renouvellement de l'air, la destruction des C.O.V (matériaux organiques volatiles). M. le Maire souhaite savoir comment seront recrutés les locataires. M. DUGNOL explique qu'une métrologie sera réalisée durant 3 ans. Les locataires ou propriétaires auront l'obligation de se plier à des auditions.

Ces maisons auront des éléments communs :

- Menuiseries extérieures connectées,

- Doublage en placoplatre ultra résistant détruisant les C.O.V,
- Un système domotique,
- Une peinture intérieure écologique,
- Un WC japonais,
- Une porte d'entrée connectée,
- Et des ardoises photovoltaïques.

Puis chaque maison aura des particularités dans les matériaux utilisés. Les mesures prises dans chacune permettront de déterminer quels sont les meilleurs matériaux.

Mme Benamara souhaite connaître la typologie des maisons. M. DUGNOL précise que ce sont des maisons de 100 m<sup>2</sup> avec 3 chambres. Les personnes intéressées sont invitées à contacter AMEX. D'autres maisons pourraient voir le jour dans les années à venir.

**M. LABROUSSE, vient présenter le projet ACTION,** qui verra le jour en juillet 2020 dans le centre commercial des Falaises.

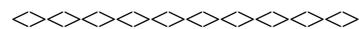
M. LABROUSSE présente le groupe Action, qui compte aujourd'hui 500 magasins en France. Il s'agit d'une enseigne discount. Un supermarché à dominante non alimentaire avec 6000 références produits, dont 2000 à moins de 1 euros. Le magasin sera d'une surface de 1100 m<sup>2</sup> avec 900 m<sup>2</sup> de surface de vente. Les livraisons s'effectueront sur la voie de l'Equerre.

Mme Dordain souhaite connaître le nombre d'emplois qui seront créés. Ce sont 20 équivalents temps-plein, en CDI et CDD.

Mme Niaux-Deslandes souhaite savoir si des parkings supplémentaires seront créés. M. Korangi a effectivement prévu la création de parkings.

M. Ghoul s'interroge sur la manière dont seront effectués les recrutements des salariés. Ceux-ci seront principalement faits en local. Le service recrutement Action est d'ailleurs en relation avec Pôle emploi et avec le CCAS. Mais il y aura également des transferts de salariés des magasins environnants.

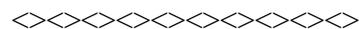
M. le Maire ajoute que M. El Ouerdighi, Directeur du CCAS, comportant une cellule emploi, devra être contacté.



M. LECERF annonce que la Ville a obtenu deux prix de la part de Ville et Village fleuris et du Département de l'Eure :

- Labellisation 3 fleurs,
- Prix de la préservation de l'environnement (attribué seulement à 6 villes) pour l'opération d'aménagement qui se situe à l'entrée de la voie de l'Orée (côté cimetière).

Félicitations aux services techniques pour le travail réalisé.



## COMPTE RENDU DE DELEGATIONS DE M. LE MAIRE

Par délibération du 30 mars 2014, modifiée par délibérations des 24 avril 2014 et 30 mars 2017, le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences.

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire doit rendre compte à chaque séance du Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre à ce titre.

**MARCHES PUBLICS** (Art. L.2122-22 – 4° - Code Général des Collectivités Territoriales)

### Attributions

<u>Marché</u>	<u>Objet</u>	<u>Titulaire</u>	<u>Montant HT</u>
M2019/19-01	Création d'une aire de jeux – rue des Moissons Lot 01 – Fourniture et pose de jeux pour enfants et de sol souple amortissant	SASU ID VERDE	67 918.66 € HT
M2019/19-02	Création d'une aire de jeux – rue des Moissons Lot 02 – Fourniture et pose de serrureries et de mobilier urbain	SASU ID VERDE	11 200.77 € HT
M2019/22	Aménagement paysager du parvis de l'église de la Fraternité	SASU ID VERDE	86 826.97 € HT

**DEMANDES DE SUBVENTIONS** (Art. L.2122-22 – 26° - Code Général des Collectivités Territoriales)

**WIFI4EU – Points d'accès public et gratuits à internet en WiFi**  
– Décision n° DCM-2019-023 :

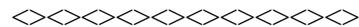
Sollicitation d'une aide financière dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2020  
Assiette subventionnable 79 300 € - Taux de subvention sollicité 80%,  
soit 63 440 €.

**Rénovation des locaux et équipements de restauration scolaire  
– Décision n° DCM-2019-024 :**

Sollicitation d'une aide financière dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2020  
Assiette subventionnable 429 591 € - Taux de subvention sollicité 80%,  
soit 343 673 €.

**Réhabilitation du centre de loisirs de l'Eléphant – Phase 02  
– Décision n° DCM-2019-025 :**

Sollicitation d'une aide financière dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) 2019  
Assiette subventionnable 88 950 € - Taux de subvention sollicité 60%,  
soit 53 000 €.



**Délibération N°1**

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2019**

Intervention :

M. le Maire rappelle les directions politiques du rapport d'orientations budgétaires en énumérant les 10 axes prioritaires de la Ville :

*1- Ne pas augmenter les impôts pour la 20<sup>ième</sup> année consécutive :*

M. le Maire précise que compte tenu de la suppression annoncée de la Taxe d'Habitation, l'engagement portera naturellement l'impôt foncier.

*- 2- Maitriser la dette et la réduire en dehors de l'effort à consentir la réalisation du PNRU2,*

L'engagement est que le niveau de la dette en 2026 soit inférieur à celui existant au 31 décembre 2019. Le financement de l'ensemble des opérations liées au PNRU2 nécessitera de 2020 à 2022 de recourir de manière un peu plus appuyée à l'emprunt. Toutefois, à l'échelle du prochain mandat, un désendettement sera de nouveau enclenché à partir de 2023. L'encours de la dette reviendra à un niveau moindre que celui de 2019 à l'issu du prochain mandat. Ainsi, la Ville sera parvenue à continuer à se désendetter malgré l'effort demandé par le financement du PNRU2.

*3- Neutraliser toute augmentation des tarifs publics,*

Les tarifs publics Ceci ne subiront aucune fluctuation tant que le taux de chômage de la Ville ne sera pas inférieur à 5%. Ainsi, ni le contribuable, ni l'utilisateur, ne doit supporter une diminution du pouvoir d'achat.

*4- Poursuivre la politique agressive de recherche de subventions et de partenariats pour accompagner les projets municipaux,*

A l'image de ce que la Ville a obtenu pour le PNRU2, la Ville doit continuer à rechercher, chaque fois que cela est possible, des financements extérieurs pour permettre la réalisation de ses projets. C'est une des forces de Val-de-Reuil : être à l'affût de tout appel à projet lancé par l'État en s'inscrivant dans les axes de développement des politiques publiques du gouvernement.

*- 5- Mettre en œuvre le PNRU2 d'un montant total de 136 003 853 euros HT, dont 60% consacrés à l'habitat et 40% aux équipements publics. La participation de la Ville sera de 6 375 868 euros sur 5 ans,*

Il n'est pas forcément évident de dépenser une telle somme en 5 ans. Cela demande aux services de s'organiser pour être en capacité de suivre une multitude de chantiers supplémentaires. Ils le feront. Il n'est pas envisageable d'avoir obtenu ces crédits et de ne pas avoir été en capacité de les utiliser. C'est pourquoi il faudra construire le complexe sportif Léo Lagrange, le Groupe Scolaire des Cerfs-Volants, créer un nouveau quartier, créer des liaisons douces, ...

*- 6- Investir dans la protection de l'environnement, la transition énergétique et le développement urbain,*

Quelques exemples déjà engagés : le projet maisons COMEPOS, la plantation de 1 000 arbres, la création de la station hydrogène, de 2 nouveaux parcs écologiques ... D'autres suivront.

*- 7-Maintenir la politique ambitieuse de construction de nouveaux logements,*

L'ANRU prévoit la destruction d'environ 300 logements qui ne sont plus aux normes écologiques. Il faudra donc en construire autant plus performants d'un point de vue environnemental, plus adaptés aux personnes porteuses de handicap. Cela permettra également un rééquilibrage locataires / propriétaires.

*- 8- Donner la priorité à l'éducation et à l'école,*

Il existe deux priorités à Val-de-Reuil : l'ANRU et l'Éducation. C'est pourquoi d'autres projets, comme la construction d'une nouvelle Mairie, ne sont pas prioritaires aujourd'hui.

*- 9- Entretenir et maintenir le patrimoine urbain,*

C'est par exemple le cas de l'opération actuellement en cours avec les Bourlingueurs qui pourraient occuper les anciens locaux de l'ESITPA. Il y a aujourd'hui plusieurs friches administratives sur la Ville : l'ancien collège Pierre Mendès France, les anciens locaux de l'ESITPA, la sécurité sociale... il va donc falloir trouver des affectations à ces lieux et les entretenir. C'est également le cas pour les anciennes boutiques de la rue Grande.

*- 10- Développer l'accès au sport et à la culture pour tous.*

L'image de la Ville en dépend. Nous devons faire travailler ensemble toutes nos entreprises culturelles, qui sont parfois trop isolées : la Factorie du Théâtre, le Théâtre du Conservatoire, le Conservatoire du cinéma...

Il faut également avoir des priorités sportives. Lors de l'inauguration du stade synthétique par exemple, 3 priorités ont été définies : favoriser les équipes féminines, s'ouvrir aux corporations, et la possibilité pour tous les plus jeunes de jouer.

M. Coquelet se félicite que la Ville réalise un véritable débat d'orientations budgétaires, contrairement à d'autres instances où le débat est très court, la partie budgétaire très présente et les orientations inexistantes.

Mais d'une certaine façon, le DOB a déjà eu lieu lors du Conseil municipal du 25 novembre dernier, puisque l'assemblée s'est prononcée en faveur de la convention du NPNRU 2. Il s'agira donc de conjuguer ces engagements ambitieux avec une mise en œuvre raisonnable préservant nos grands équilibres financiers.

M. Coquelet présente le rapport d'orientations budgétaires joint en annexe. Il rappelle la suppression de la taxe d'habitation, qui aura pour conséquence de retirer un levier de recettes fiscales aux Communes. D'autre part, les bases de la taxe foncière ne seront plus réajustées chaque année dans le cadre de la loi de finances, et la réflexion porte également sur le gel des taxes du foncier bâti. Comme la CASE nous accorde une attribution de compensation sur la fiscalité d'entreprise que nous lui avons transmis, lequel montant n'a pas changé depuis 2001, ce sera la même chose pour ces deux ressources fiscales.

M. le Maire rappelle que la taxe d'habitation devait baisser alors que la CSG augmentait sur les retraités, c'était donc la compensation du pouvoir d'achat des retraités. Or, si la CSG s'est appliquée immédiatement, les retraités attendent encore que la taxe d'habitation baisse.

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

L'article L.3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que dans les Communes de 3500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi Notre) a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L.2312-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 prévoit le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport. Il précise notamment les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le débat d'orientations budgétaires est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités locales. Il participe à l'information des élus, favorise la démocratie participative, donne une vision pluriannuelle des priorités et des évolutions de la situation financière de la collectivité. C'est un document qui définit la politique communale, ses enjeux, ses partis-pris, préalablement au vote du Budget Primitif, document plus technique.

Il vous est demandé de prendre acte de la présentation du présent Rapport d'orientations budgétaires pour 2020 annexé à la présente délibération.

### **Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3312-1 ;

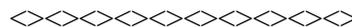
**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 107 ;

**Vu** le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

### **Après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour 2020 ;

- **PREND ACTE** de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires pour 2020.



### **Délibération N°2**

## **MEETING NATIONAL D'ATHLETISME – AUTORISATION DE CONCLURE UNE CONVENTION ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITE DEPARTEMENTAL D'ATHLETISME**

Mme Rachida Dordain expose au conseil municipal

La halle Jesse Owens, complexe sportif construit en 2009, accueille depuis cette date pratiquants et épreuves des disciplines relevant de l'athlétisme qu'ils soient enfants, adultes, débutants, confirmés, professionnels ou compétiteurs internationaux. 50 épreuves sont ainsi accueillies au cours de la saison hivernale et 3 200 heures par an sont consacrées à la pratique de l'athlétisme au stade couvert.

Le Comité Départemental d'Athlétisme de l'Eure (CDA27), avec le concours de la Ville et le soutien financier de la Région, du Département et

de l'Agglomération Seine-Eure a organisé sur ce site, le 1<sup>er</sup> février dernier, la 7<sup>ème</sup> édition du meeting national d'athlétisme de l'Eure. Près de 3 000 personnes avaient pu assister aux performances de Kévin MAYER, recordman du Décathlon, Teddy TAMGHO, recordman en salle du triple saut, ou encore de Michael RODGERS, triple médaillé mondial du sprint.

Le CDA27 souhaite organiser la 8<sup>ème</sup> édition de ce meeting le 14 février 2020. La Ville est donc de nouveau sollicitée pour mettre à disposition l'équipement et mobiliser les services municipaux afin d'assurer l'organisation de cette manifestation. Le concours est valorisé à hauteur de 20 000 €. Le Comité Départemental demande également, comme lors des deux dernières éditions, l'octroi d'une subvention de 10 000 € pour permettre l'engagement d'un plateau d'athlètes d'envergure internationale. Ce meeting a été initié par la Ville.

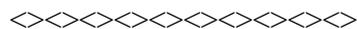
Le Conseil Régional, le Conseil Départemental et la Communauté d'Agglomération Seine-Eure seront également appelés par le CDA27 à contribuer au financement de cet évènement.

Pour encadrer l'intervention humaine, matérielle et financière de la Ville, une convention sera conclue avec le Comité Départemental d'Athlétisme afin de préciser les engagements de chacune des parties. Le projet de cette convention est annexé à la présente délibération.

**Sur la base de ces éléments,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité**

- **ATTRIBUE** une subvention forfaitaire de 10 000 euros au Comité Départemental d'athlétisme pour sa participation au financement du Meeting National d'Athlétisme de l'Eure du 14 février 2020 ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la Convention de partenariat



### **Délibération N°3**

#### **UTILISATION DE LA PISCINE MUNICIPALE - COLLÈGE HYACINTHE LANGLOIS PONT DE L'ARCHE - SEANCES D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE - AUTORISATION**

Mme Dordain expose au Conseil municipal :

La piscine de Val-de-Reuil (deux bassins de 25 mètres, tribunes, espace détente...) situé en cœur de ville, est un équipement sportif attractif dont le public est en augmentation. En dehors des plages horaires d'ouverture à tous, elle est très fréquentée par les établissements d'enseignement qui y trouvent structures et personnels qualifiés pour assurer les séances d'EPS.

C'est la raison pour laquelle la Ville a consenti au bénéfice de cet équipement, des investissements importants au cours des dernières années pour sa rénovation et sa modernisation.

Le collègue Hyacinthe LANGLOIS de Pont-de-l'Arche a sollicité la Commune afin de pouvoir utiliser la piscine municipale lors de séances d'éducation physique et sportive.

Avec la fermeture du collège Pierre Mendès-France, un certain nombre de collégiens rolivalois fréquentent cet établissement. La volonté de la Ville est de continuer à apporter le même accompagnement à ces élèves malgré la fermeture de PMF. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'accéder à cette demande.

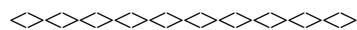
La contrepartie financière de cette utilisation versée par le collègue Hyacinthe Langlois, sera la même que pour les collègues Alphonse Allais et Michel de Montaigne qui fréquentent déjà l'équipement.

**Sur la base de ces éléments,  
Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1311-15,

**Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité**

- **APPROUVE** l'utilisation par le collègue Hyacinthe LANGLOIS de Pont-de-l'Arche, de la piscine municipale de Val-de-Reuil lors de séances d'éducation physique et sportive ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer le projet de convention joint à la présente délibération ;



#### **Délibération N°4**

### **OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT) – CONVENTION - AUTORISATION**

Mme Benamara expose au Conseil municipal :

Le dispositif « Opération de Revitalisation du Territoire » (ORT) a été créé par la loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite Loi ELAN. Il a pour objet de fédérer les actions et les financements autour d'axes de développement visant à conforter l'attractivité en matière de commerces et de logements en centre-ville. L'enjeu est de créer un cadre de vie attractif, propice au développement à long terme du territoire.

Le NPNRU agit principalement sur des thématiques de renouvellement de l'offre de logements sociaux et d'équipement de proximité. Or, il ne peut y avoir de rénovation urbaine réussie sans une action sur l'attractivité du logement privé et sur le dynamisme commercial. C'est sur ces axes que l'ORT s'attache à intervenir. L'attractivité du cœur de ville est indispensable pour créer une véritable centralité, attirer davantage de promoteurs immobiliers, attirer les salariés de son bassin économique, bénéficier en son cœur de la richesse créée en périphérie sur ses parcs d'activité.

Les collectivités qui mettent en place une ORT obtiennent de l'État 4 leviers d'intervention supplémentaires correspondant à des objectifs d'intervention :

- **Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville** : dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques ;
- **Favoriser la réhabilitation de l'habitat** : accès prioritaire aux aides de l'ANAH et l'éligibilité au « Denormandie » dans l'ancien ;
- **Mieux maîtriser le foncier** : droit de préemption urbain renforcé et droit de préemption dans les locaux artisanaux ;
- **Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux** : permis d'innover, permis d'aménager multi-sites.

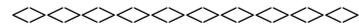
La mise en place du dispositif se matérialise par une convention signée entre la Commune, l'État, l'Agglomération et toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat, pour une durée minimale de 5 ans. Le projet de convention-cadre, joint en annexe, prévoit la mise en œuvre, dès 2019, d'un programme de 28 actions articulées autour de 5 axes :

- Axe 1 : Développer une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 : Développer l'accessibilité, les mobilités et les connexions douces ;
- Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine architectural et environnemental ;
- Axe 5 : Consolider l'accès aux équipements et services publics de proximité.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal :**  
**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité**

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention-cadre et ses annexes, ainsi qu'à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la mise en œuvre du programme d'action.



### **Délibération N°5**

#### **TRANSFORMATION DE LA RUE GRANDE : LA RUE DES SERVICES PUBLICS, PARAPUBLICS ET ASSOCIATIFS**

M. le Maire expose au Conseil municipal :

Missionné dans le cadre du protocole de préfiguration du NPNRU, le cabinet Convergences CVL a réalisé une étude analysant les leviers qui permettraient d'assurer le maintien et le développement du commerce rolivalois existant en 2017.

Une réflexion particulière a été portée sur les locaux commerciaux de la rue Grande. Ceux-ci se situent sur des emplacements où, depuis trois décennies, le développement d'une activité commerciale pérenne est devenu difficile. Convergences-CVL a préconisé ainsi l'implantation d'une offre de services susceptibles de générer leurs propres flux tels que les activités publiques, parapubliques ou associatives. La présence de ces services et associations a pour but de redynamiser la dalle et de créer du lien social entre les habitants des différents quartiers de la Ville qui s'y retrouveront

Ainsi, au cours des derniers mois, plusieurs projets ont été imaginés, favorisés et accompagnés pour assurer le nouveau rayonnement de la rue Grande. L'ensemble de ces projets sera réalisé dans les prochaines semaines. Ils concerneront :

**L'ACRI, Association de coopération et de relations internationales :** l'association qui fêtera ses 30 ans d'existence en 2020, est un lieu de rencontre pour tous les âges et toutes les communautés. Les habitants peuvent bénéficier d'une aide administrative (recherche d'emploi, démarches préfecture...), assister à la diffusion d'un match de football, organiser des réunions ou discuter... L'association est actuellement localisée dans le quartier de la Grosse Borne. En rejoignant le centre-ville, elle sera plus visible et touchera davantage d'habitants.

**L'ABRI :** création d'une antenne de la Ressourcerie implantée au Centre Commercial des Falaises. L'enjeu est de favoriser la sensibilisation des habitants du QPV au réemploi des objets, au tri des déchets, à la gestion des encombrants, optimisé par un positionnement au pied des immeubles de la rue Grande. Cette antenne, ouverte depuis la semaine passée,

accueillera le public le mercredi, le vendredi et le samedi, de 10h à 12h et de 14h à 18h.

**Le RERS, Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs :** l'association partage actuellement les locaux avec la Maison des mots. Devant le succès rencontré par ces 2 structures, leur coexistence au sein de mêmes locaux est devenue difficile. Pour permettre à chacune de se développer, le RERS souhaite disposer de nouveaux locaux. Après concertation avec la Ville et IBS, son choix s'est orienté sur le local anciennement occupé par le PIMMS.

L'activité du RERS s'articule autour d'ateliers quotidiens :

- **Lundi** : couture ;
- **Mardi matin** : conversation en anglais ;
- **Mardi matin** : informatique à la Cyberbase ;
- **Mardi après-midi** : alphabétisation ;
- **Mercredi après-midi** : aide aux devoirs et jeux ludiques ;
- **Jeudi après-midi** : couture ;
- **Vendredi après-midi** : création manuelle ;
- **1<sup>er</sup> lundi du mois** : atelier cuisine du Monde.

Lorsque l'association emménagera dans les nouveaux locaux, des plages supplémentaires pour l'alphabétisation et la couture seront proposées. L'association envisage également une ouverture au public le samedi, pour permettre aux personnes qui travaillent dans la semaine de bénéficier de ces activités.

**EPIREUIL et Inspection d'Éducation Nationale :** confrontés à un problème de place, EPIREUIL et l'Inspection d'Éducation Nationale ont émis le souhait de disposer de locaux plus grands. La Ville a œuvré pour trouver des solutions en vue d'assurer le développement de ces activités. Des travaux ont été réalisés dans le courant de l'été 2019 pour permettre le déménagement de l'IEN dans des locaux plus adaptés au n°101 rue Grande.

D'autres travaux vont prochainement être réalisés pour permettre à EPIREUIL d'agrandir les locaux que l'association occupe actuellement place aux Jeunes.

**La Semaine des 4 Jeudis, projet de ludothèque :** À titre d'expérimentation financée par le Fonds de Participation des Habitants, une ludothèque a été créée au sein de l'école des Dominos, de janvier à juin 2019. Ce sont 300 personnes de 0 à 17 ans accompagnées de leurs parents et en provenance des 7 groupes scolaires de la Ville, qui ont été accueillies. Forte de cette expérience positive, la Ville a souhaité pérenniser et développer cette activité en créant une ludothèque sur la dalle. Animée par l'association « La Semaine des 4 Jeudis », ce projet s'inscrit dans le Projet éducatif global de territoire (PEGT) de la Ville et répond à 4 objectifs :

- 1/ Soutenir la parentalité ;

- 2/Favoriser la citoyenneté ;
- 3/ Favoriser l'inclusion sociale ;
- 4/ Développer le principe de co-animation.

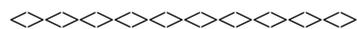
Pour assurer la mise en œuvre des activités de l'association au bénéfice des habitants de Val-de-Reuil, la Ville attribue une subvention annuelle de 25 000€.

Ainsi, dès le début de l'année 2020, la quasi-totalité des cases commerciales de la rue Grande sera occupée par des activités de service public ou assimilées réalisant ainsi l'objectif que la municipalité s'est fixé.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal :**  
**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition des locaux pour les associations du RERS, de l'ACRI, de la Semaine des 4 Jeudis.
- **ATTRIBUE** une subvention de 25 000 € à La Semaine des 4 jeudis dans le but d'organiser et d'animer la ludothèque dans les locaux qui seront mis à disposition par la Ville, rue Grande ;
- **DIT** que les sommes correspondantes seront inscrites au budget primitif 2020



#### **Délibération N°6**

### **OUVERTURES EXCEPTIONNELLES LE DIMANCHE – AUTORISATIONS 2020**

M. Nabil Ghoul expose au Conseil municipal :

La dérogation au principe de repos dominical doit faire l'objet d'une décision du Maire après avis du Conseil Municipal.

Ainsi, après consultation des représentants des commerçants rolivalois, il est proposé d'autoriser l'ouverture exceptionnelle des commerces les dimanches suivants pour l'année 2020 :

**Pour l'ensemble des commerces de détail (9 dimanches) :**

- Dimanche 12 janvier 2020
- Dimanche 05 avril 2020
- Dimanche 28 juin 2020
- Dimanche 13 septembre 2020
- Dimanche 04 octobre 2020
- Dimanche 06 décembre 2020

- Dimanche 13 décembre 2020
- Dimanche 20 décembre 2020
- Dimanche 27 décembre 2020

**Pour les concessionnaires automobiles (5 dimanches) :**

- Dimanche 19 janvier 2020
- Dimanche 15 mars 2020
- Dimanche 14 juin 2020
- Dimanche 13 septembre 2020
- Dimanche 11 octobre 2020

Ces dates correspondent à celles des principales manifestations organisées sur la Ville (puces moto, fête de la Ville, marathon...) ainsi qu'aux dimanches précédents les fêtes de fin d'année.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,**

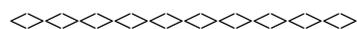
**Vu** le Code du Travail et notamment son article L. 3132-26 ;

**Vu** la loi n°2015-990 du 06 août 2015 pour la Croissance, l'Activité et l'Egalité des Chances Economiques ;

**Considérant** qu'ont été sollicités, quant à la désignation des dimanches lors desquels il sera permis aux commerces de détail et aux concessions automobiles de déroger au principe du repos dominical au titre de l'année 2020, l'organe délibérant de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) dont la commune est membre, comme les organisations syndicales et professionnelles représentatives des secteurs concernés,

**Après avoir délibéré,  
À l'unanimité**

- **APPROUVE** l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail et concessions automobiles de Val-de-Reuil les dimanches tels que définis ci-avant ;



**Délibération N°7**

**FONCIER – MISE EN PLACE DE CONVENTIONS  
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES TERRASSES  
DE CAFE-APPROBATION**

M. Nabil Ghoul expose au Conseil municipal :

L'occupation du domaine public communal nécessite le paiement d'une taxe conformément aux dispositions de l'article L2125-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Cette règle s'applique aux terrasses des cafés. Actuellement, les commerçants installent leurs chaises et tables sur le domaine public sans contrepartie. Des mobiliers parfois de faible qualité et implantés de façon aléatoire, donnent un caractère peu attractif à ces terrasses pour les chalands.

Il est proposé d'adopter une charte sur les terrasses qui fixera les standards de qualité attendus par la municipalité pour ces aménagements. Son application impliquera la signature d'une convention d'occupation du domaine public qui formalisera les règles que tout commerçant devra respecter. Par ailleurs, une redevance pour l'occupation du domaine public sera également mise en place.

Pour accompagner les commerçants dans cette nouvelle dynamique, la Ville installera des jardinières paysagères pour délimiter les emplacements qui seront volontairement contenus. Les commerçants devront s'engager à investir dans du mobilier de qualité et à entretenir les fleurs.

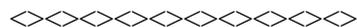
**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité**

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les conventions d'occupation du domaine public.

M. Ghoul rappelle que cette taxe est une obligation régie par le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Mme Benamara ajoute que les commerçants ont été réunis afin d'entendre l'intérêt de rendre leurs terrasses plus attractives. D'autre part la Ville a fait le choix d'investir dans des nouvelles jardinières, qui ont été exposées pendant le marché de Noël, et qui vont permettre d'organiser les terrasses. Enfin, M. Ghoul invite les commerçants qui le souhaitent à se rapprocher de Mme N'Game afin d'obtenir des aides financières pour l'achat de mobilier.



### **Délibération N°8**

#### **FONCIER – STATION D'HYDROGENE – DECLASSEMENT D'UN ACCOTEMENT DE VOIRIE**

Mme Grâce Loubassou expose au Conseil municipal :

Dans le cadre du programme Européen EAS-HYMOB, le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz de l'Eure (SIEGE) envisage d'implanter une station d'hydrogène dans les parcs d'activités. Les

véhicules à propulsion hydrogène sont des véhicules électriques, silencieux, qui ne produisent pas de pollution à l'échappement ni d'émissions de gaz à effet de serre. Ils sont équipés d'une pile à combustible, dispositif électrochimique produisant de l'électricité en combinant l'hydrogène embarqué dans le réservoir du véhicule avec l'oxygène de l'air. Ce système ne rejette que de l'eau et produit de la chaleur. Le développement de véhicules propres est essentiel pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la qualité de l'air dans les villes.

Ce projet pourrait se réaliser à Val-de-Reuil, en bordure de l'Avenue des Métiers, au niveau du pont passant sous l'autoroute A13. Il nécessite la création d'une aire de stationnement et d'un mur de protection entre la chaussée et la station de rechargement. Sa réalisation est pour la Ville l'occasion de participer au développement d'une offre énergétique diversifiée et de promouvoir des moyens de déplacement moins polluants, plus respectueux de l'environnement. L'objectif de son implantation au cœur des parcs d'activité est bien entendu d'encourager les entreprises à donner une part plus importante de leur parc automobile aux véhicules fonctionnant à l'hydrogène, afin de diminuer la pollution et d'améliorer la qualité de l'air.

Afin de permettre la réalisation de cette station, il est nécessaire que la Ville déclassé une partie du domaine public conformément au plan ci-joint. Cet accotement n'étant pas actuellement destiné à la circulation, il est possible de le déclasser par simple délibération du Conseil municipal. Il restera dans le domaine privé de la Commune

La Communauté d'Agglomération prendra à sa charge les frais de géomètre liés à la création d'une nouvelle parcelle cadastrée.

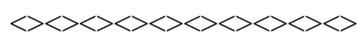
**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité**

- **APPROUVE** le déclassement d'un accotement de l'avenue des Métiers, conformément au plan ci-annexé.

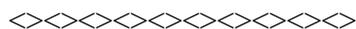
M. le Maire précise que la Ville aurait souhaité l'installation de murs en gabion autour de la station. Malheureusement, ces derniers se transformeraient en projectiles en cas d'explosion. Cette demande ne sera donc pas satisfaite, pour raison de sécurité. Mais l'aménagement prévu autour de la station permettra tout de même d'obtenir un résultat esthétiquement satisfaisant.

M. Aït Baba souhaite connaître le coût de la réalisation. Mme Loubassou précise qu'une partie des coûts est supportée par la CASE (frais de géomètre) et l'autre par le SIEGE. Il n'y aura donc aucun coût pour la Commune.



Avant de passer à la dernière délibération, M. le Maire s'adresse à Mme Niaux Deslandes pour lui indiquer qu'une personne âgée de 96 ans va devoir déménager suite à la démolition du quartier du Mail dans la cadre du NPNRU 2. Il souhaite que Mme Niaux-Deslandes et M. El Ouerdighi rendent visite à cette personne, rue de la Pompe, avant Noël, et l'accompagnent pour la reloger de façon très satisfaisante.

De plus, un habitant est dans l'attente de l'installation d'une rampe rue de la Garancière. M. le Maire charge M. Aurières de satisfaire à cette demande rapidement.



### Délibération N°9

### TABLEAU DES EFFECTIFS – ACTUALISATION ET CORRECTIONS

M. le Maire expose au conseil municipal :

Dans la continuité de la réalisation du tableau des effectifs, il a été constaté des modifications du tableau, intervenues suite à des recrutements et des changements de filière. Ces changements opérés sont retranscrits ci-dessous.

#### Recrutement :

Date d'effet	Ancien grade	Nouveau grade
25/11/2019	Ingénieur principal	Attaché

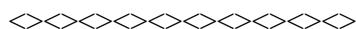
#### Changements de filières :

Date d'effet	Ancien grade	Nouveau grade
01/01/2020	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe
01/09/2019	Agent social	Adjoint administratif territorial
01/01/2019	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe

**Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré,**

#### **À l'unanimité**

- **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs, telles que définies ci-dessus.



L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h35.

Le secrétaire de séance

Le Maire  
Président de séance